

Belfort : non aux tribunaux islamiques chez nous, dernier avertissement !

écrit par Christine Tasin | 4 juillet 2014



✘ Assez. Le [réquisitoire](#) du Procureur de Belfort mercredi dernier est inacceptable. Comme les condamnations de Pierre, Pascal, Renaud Camus, Jacques Philarchein et de tant d'illustres inconnus qui se sont élevés contre l'islamisation de notre pays...

Nous ne saurons pas avant le 8 août si les juges du tribunal de Belfort suivront le raisonnement d'Alexandre Chevrier ou bien s'ils appliqueront le droit et la loi qui, comme le leur a rappelé Maître Scipilliti, ne prévoit pas le délit d'islamophobie, quoi qu'en dise l'avocat des parties civiles, bien mauvais connaisseur du Code Pénal français ; et les nombreuses jurisprudences évoquées par le nôtre sont plus que parlantes !

Nous espérons que la juste mesure, la justice, tout simplement, sera rendue le 8 août. Et nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus et aidés par leur présence, leurs encouragements, leurs dons. Nous ne pourrions résister au rouleau compresseur des attaques et des procès que grâce à vous et à votre générosité. D'ailleurs est-il normal que, dès qu'il s'agit d'islam, nous soyons obligés de faire des frais que personne n'a pour tous les autres sujets ? Est-il normal que nous devions faire venir des gardes du corps pour nous protéger et nous

exfiltrer si besoin, avec le coût que cela a ? Est-il normal que le Président du Tribunal, au vu de la première audience que nous avons fait reporter et de ses manifestants musulmans agressifs, ait dû faire prendre des mesures de sécurité particulières et mobiliser des policiers dans la salle ?

C'est toujours dès qu'il est question d'islam qu'il faut prendre garde. Et ce ne sont pas ceux qui ont souffert des manifestations (sans autorisation) des supporters algériens qui me diront le contraire...

En attendant interrogeons-nous sur cette évolution en sourdine, ou plutôt en catimini, du droit français que des procureurs et certains juges induisent, par leurs réquisitoires et leurs décisions dans notre droit.

Nous avons déjà entendu, lors du premier procès de Pierre et Pascal, le procureur de la dix-septième Chambre, Aurore Chauvelot, [inventer le](#) délit "d'intention". Il était, chose étrange, question d'islam... Nous avons lu les [attendus](#), scandaleux, de leur procès en appel qui pose l'équivalence islam = musulmans puisque les juges INVENTENT une restriction à la libre critique des religions, qui ne serait tolérée que si elle s'accompagnait de louanges hyperboliques de ceux qui la pratiquent afin de compenser !

Nous avons lu les [raisons](#) ineptes et inacceptables de la condamnation de Renaud et Jacques. Il était, chose étrange, question d'islam...

Et nous avons entendu mercredi le procureur de Belfort considérer que la liberté d'expression est entière sauf quand il s'agit d'islam puisque si l'on critique l'islam ce serait avec le dessein, forcément, d'appeler à la haine contre les musulmans.

La boucle est bouclée. J'ai rappelé à la fin de l'audience que *Résistance républicaine* comprenait de nombreux apostats de l'islam qui comptaient sur nous pour lutter contre l'instauration de la charia et que, précisément, l'article 22 de la déclaration du Caire (Droits de

l'homme en islam) accepte la liberté d'expression DANS LES LIMITES DE LA CHARIA.

Nous y sommes.

Les Anglais ont accepté les tribunaux islamiques.

La loi française ne le permet pas. La tradition française ne le permet pas.

Mais, par interprétation des mots prononcés dès qu'il s'agit d'islam, certains procureurs et certains magistrats aux ordres d'un pouvoir aux abois devant le refus de l'islam, majoritaire dans la population française ou bien idéologiquement pervertis au point d'en oublier l'objectivité qui devrait être la règle font de terribles efforts pour instaurer une règle absolue : pas touche à mon islam. Vous pouvez tirer à la kalachnikov sur des policiers et caillasser des pompiers, pas grave. Vous pouvez faire brûler des voitures et mettre ainsi dans une situation épouvantable des gens fragiles, pas grave. C'est que les voyous et autres chances pour la France ont des excuses. Ils n'ont pas d'éducation, ils ne savent pas s'exprimer aussi bien que cette Christine Tasin vêtue en bleu blanc rouge qui connaît le poids des mots et sait s'en servir. C'est très injuste pour les voyous et les racailles, notamment islamisées. Il faut qu'elle paye pour cette innommable injustice et lui interdire de dire le vrai.

Sartre le disait déjà, les mots c'est un pistolet chargé. Le procureur Chevrier a des lettres. Il applique le mot de Sartre à la lettre. Quand Christine Tasin dit ce qu'elle pense de l'islam, c'est comme si elle tirait sur des musulmans ! Puisqu'il vous le dit !

Bref, le procureur de Belfort a choisi son camp :

Adieu la *Constitution* de 1958. Adieu la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

Bonjour l'article 22 de la déclaration du Caire. La charia, c'est ici et maintenant pour monsieur Chevrier.

J'oserai ajouter que j'ai senti un certain climat de connivence, par

des échanges de regard, entre le Procureur et les prétendues parties civiles arrivées les mains dans les poches, j'ajouterai avoir appris, comme tous les présents, qu'une des parties civiles qui auraient dû être là était un membre du cabinet du Maire, retenu par ses obligations en Mairie...

Pourquoi ai-je la vague impression d'un panier de crabes ? Les Belfortains rencontrés murmurent d'ailleurs que, sous l'ancienne municipalité, les musulmans étaient fort écoutés et que mon principal contradicteur le jour de l'Aïd avait ses entrées en Mairie alors... La situation a-t-elle changé avec la nouvelle municipalité ? Y aurait-il à Belfort un certain nombre de notables-politiques formant un réseau islamophile ? Si j'en juge aux regards effrayés de la greffière écoutant le discours de Joseph Scipilliti, notre discours sur l'islam semblait un coup de pied dans la fourmilière.

Nous faisons confiance aux juges pour être intègres et objectifs et juger en leur âme et conscience, avec le respect strict de la loi qui est la nôtre et que nous n'avons jamais outragée et je ne doute pas d'être relaxée le 8 août parce qu'en France le code pénal est clair, il n'est ni délit d'opinion ni délit de blasphème.

Néanmoins si l'attitude de certains procureurs et magistrats devenait la règle en France, alors le pouvoir devrait s'attendre à une réaction sans concession des Français qui n'en peuvent plus. Les messages de soutien que nous recevons tous depuis quelques semaines en témoignent.

Faudra-t-il que nous aussi nous transformions notre colère et notre sentiment d'injustice en émeutes pour que nous soyons écoutés et respectés ?

Jusqu'alors nous avons contenu et dirigé dans des actions positives, dans des démarches d'information, de manifestations pacifiques la colère qui bout partout en France.

Le jour où la goutte d'eau fera déborder le vase, nous ne répondrons plus de rien. Et ce ne sera pas nous qui l'aurons voulu.

Christine Tasin